

**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 JANVIER 2024 à 19H**

Etaient présents : Gustave BOSQ - Christophe MATHERON – Céline CONSTANS - Sébastien MARTIN
Alain PIECQ - Michel NORBERT - Richard LENOIR - Patrick MAGNAN

Absents et excusés :

- Olivier BERGERETTI procuration à BOSQ Gustave
- Rémi ALLEC : excusé
- Fabien BERROD : procuration à PIECQ Alain

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut normalement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 15 décembre 2023
- ▶ DELIBERATION : Avance sur participation au SIVU des Puy
- ▶ DELIBERATION complémentaire : Zone d'Accélération des Energies Renouvelable
- ▶ Questions diverses

I - APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la dernière séance du 15 décembre 2023.

Le procès-verbal est APPROUVE à l'unanimité des membres présents

II – AVANCE SUR PARTICIPATION DU SIVU DE L'ECOLE DES PUY

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour le bon fonctionnement de l'école en ce début d'année, avant le vote du budget, il est nécessaire d'effectuer un acompte sur la participation donnée par la commune de Puy St Eusèbe au SIVU des Puy pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
APPROUVE le versement de cet acompte d'un montant de 20 000,00 euros pour le SIVU ;
VALIDE son imputation budgétaire à l'article 65541 en Fonctionnement ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.



III – ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°35 de 2023 approuve l'implantation de 2 nouvelles micro-centrales hydroélectriques.

En complément, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour déclarer la possibilité d'installer

-des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ;

-ainsi que pour les particuliers qui souhaiteraient le faire chez eux ;

-de l'éolien sur la parcelle ZD44 d'une surface de 172 796 m² ;

-de la géothermie dans la zone du projet de construction de la nouvelle mairie, école et pôle de service, parcelle AB 36.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

APPROUVE la proposition d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ;

APPROUVE la proposition pour les particuliers d'installation des panneaux photovoltaïques chez eux ;

APPROUVE la proposition d'installation éolienne sur la parcelle ZD44 d'une surface de 172 796 m² ;

APPROUVE la proposition d'installation de la géothermie dans la zone du projet de construction de la nouvelle mairie, école et pôle de service, parcelle AB 36.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Hautes-Alpes.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1. Attente de la préfecture la notification de la décision interministérielle portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en faveur de la commune de Puy-Saint-Eusèbe, faisant suite aux intempéries survenues début décembre.
2. Suite à la proposition du SYEP, Monsieur le Maire présente un système de pilotage de l'éclairage public. L'installation sur la commune n'est pas envisagée.
3. Demande d'autorisation pour le passage d'une course le 25 août 2024 sur la commune. Course organisée par une association d'Orcières.

Plus rien n'étant à l'ordre jour, la séance est levée à 20h15

**La Secrétaire de séance,
Céline CONSTANS**



**Le Maire,
Gustave BOSQ**

